

Un texte à vivre

La Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) fait partie de ces textes dont on sait qu'ils existent, qu'ils sont « très importants » et donc compliqués. De surcroît, on pense souvent que l'on n'a pas « besoin » de la lire, pour deux raisons parfaitement contradictoires entre elles. La première, c'est que les principes qu'elle édicte sont appliqués; à quoi bon, dans ce cas, les connaître? La deuxième, c'est que ces mêmes principes ne seront jamais réellement appliqués; dans ces conditions... La DUDH ne mérite, à vrai dire, ni ces excès d'honneurs, ni ces indignités. Il faut la lire simplement pour ce qu'elle est: un moment de l'histoire humaine, une formidable intuition politique, le témoignage d'une volonté acharnée à construire l'humanité contre ce qu'elle comporte de barbarie. Adopté en 1948, alors même que le monde émerge lentement de l'un de ses pires moments d'histoire, le texte a traversé le temps sans pour autant prendre de l'âge. Tout juste si, de-ci de-là, on se surprend à sourire devant une expression légèrement désuète, un décalage avec notre époque contemporaine. L'essentiel de ce qui en constitue la trame, à savoir l'indivisibilité des droits, leur caractère universel, reste plus actuel que jamais, mieux encore: résolument moderne. Il suffit pour s'en convaincre d'avoir à l'esprit quelques-uns des grands débats de société qui agitent notre actualité: racisme, antisémitisme, discriminations, laïcité, communautarismes... C'est pourquoi la Ligue des droits de l'Homme a souhaité permettre à chacune et à chacun de revenir à l'esprit de ce texte, plus qu'à sa lettre. Le présent numéro d'*H&L* se veut donc une approche pédagogique sous forme de commentaires simples et accessibles de chacun de ses articles. Avec l'objectif d'explicitier l'état d'esprit des rédacteurs et d'indiquer les enjeux contemporains des avancées légales portées par la DUDH. C'est dire que ce texte reste important. A condition et uniquement à condition qu'on le lise, qu'on le comprenne, qu'on le fasse vivre. Y aider est notre unique ambition.

Pierre Tartakowsky,
rédacteur en chef d'*Hommes & Libertés*

La Déclaration universelle des droits de l'Homme
Un texte essentiel dont l'application laisse à désirer p.4

Lexique p.11

Article 1^{er}
Liberté, égalité, humanité p.12

Article 2
Mêmes droits et libertés p.14

Article 3
La liberté et la sûreté en permanence défiées ... p.16

Article 4
L'esclavage et la servitude sont universellement banis p.18

Article 5
La torture et la cruauté constituent des traitements inhumains p.20

Article 6
La personnalité juridique reconnue..... p.22

Article 7
Devant la loi..... p.24

Article 8/9
Au cœur de l'accès à la justice..... p.26

Article 10/11
En pleine égalité p.28

Article 12
La vie privée de plus en plus enregistrée et fichée p.30

Article 13
Le droit de circuler p.32

Article 14
Demander asile ne rime pas encore avec être accueilli..... p.34

Article 15
Naissance, Nation : couple instable..... p.36

Article 16
(Re)compositions familiales p.38



Article 17
Du droit à la propriété p.40

Article 18
Pensée, conscience et religion p.42

Article 19/20
Les libertés d'expression et d'opinion contre tout abus de pouvoir p.44

Article 21
La volonté du peuple.. p.46

Article 22
Le droit à la sécurité sociale..... p.48

Article 23
Le droit au travail..... p.50

Article 24
Le droit au repos et aux loisirs : de quoi s'agit-il ?..... p.52

Article 25
Bien-être p.54

Article 26
Education p.56

Article 27
Prendre part à la vie culturelle p.58

Article 28
Un ordre mondial..... p.60

Article 29/30
La protection des droits contre leur dénaturation..... p.62

Le texte intégral
Déclaration universelle des droits de l'Homme..... p.64